



Conseil national
de l'information statistique

Réunion de la commission
« Démographie et questions sociales » du 6 juin 2018

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et questions sociales » du 6 juin 2018 s'est tenue sous la présidence de Dominique Libault.

La séance a démarré avec la présentation du **bilan des avis moyen terme 2014-2018** relatifs à la commission. Les onze avis ont été commentés suivant un regroupement en quatre rubriques : population ; logement ; conditions de vie, revenus, vie sociale ; sujets transversaux. Le bilan souligne les avancées substantielles et une réponse satisfaisante aux besoins. Les sources de données sont riches et nombreuses, y compris longitudinales et la production des données locales a été améliorée. Pour le nouveau moyen terme 2019-2023, de premières propositions ont été émises. Elles concernent l'exploitation des nouvelles sources de données ; les comparaisons internationales ; les flux migratoires (notamment l'absence de source sur la présence française à l'étranger) ; les inégalités entre les femmes et les hommes et la question des stéréotypes ; les situations de pauvreté ; l'impact du numérique sur la vie sociale ; le dispositif d'observation des situations de mal-logement.

La commission a ensuite examiné le sujet central portant sur **la question du mal-logement** et de manière plus générale, sur **l'avenir du système d'information sur le logement**. Cinq interventions ont été entendues.

Une première présentation de l'Insee a dressé un **état des lieux des statistiques actuelles sur le mal-logement**. Partant des recommandations du groupe de travail du Cnis de 1993-1996 sur la connaissance des sans-abri, et de celui de 2010-2011 sur le mal-logement, plusieurs améliorations du système d'information ont été réalisées dans différentes sources. Trois enquêtes ont été citées : le renouvellement de l'enquête Sans domicile en 2012, la réédition de l'enquête Logement en 2013 et l'enquête quadriennale auprès des établissements et des services accueillant des personnes en difficultés sociales (ES-DS). Par ailleurs, le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) gagne en qualité au fil du temps. Malgré la diversité des sources, des exploitations restent encore à mener, notamment sur la description de l'hébergement chez un tiers, ou encore la nouveauté que constituent les statuts d'occupation individuels dans l'enquête Logement, ainsi que les épisodes passés sans domicile. Enfin, des comparaisons des sources disponibles au niveau local fin avec les sources nationales, et notamment l'enquête Logement, sont en cours.

Une deuxième présentation a porté spécifiquement sur **les données concernant les personnes sans domicile**. Grâce à l'enquête Sans domicile reconduite par l'Insee et l'Ined en 2012, les connaissances ont progressé sur le sujet. Une série de résultats a été présentée, et notamment, le constat d'une forte augmentation du nombre de sans-domicile entre 2001 et 2012. Les agglomérations d'au moins 20 000 habitants comptent 82 000 adultes et 30 000 enfants sans domicile en 2012, soit une augmentation de 58 % depuis 2001.

La Drees a ensuite exposé les données dont elle dispose grâce à l'enquête répétée auprès **des établissements et services pour adultes et familles en difficulté sociale**. Le champ de cette enquête ES-DS a évolué et inclut désormais les foyers de jeunes travailleurs et les foyers de travailleurs migrants, en plus des accueils mère-enfant et des autres structures d'accueil social. Cette enquête repose sur le répertoire Finess qui en fournit la base de sondage. Le contenu de ce répertoire

évolue et s'améliore au fil du temps pour mieux couvrir les structures au niveau national et répertorier leurs capacités d'accueil. Des échanges avec la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) examineront par ailleurs la possibilité d'accès aux systèmes d'information sur l'accueil d'urgence et le logement accompagné (incluant l'asile). Cette perspective permettra de suivre des trajectoires et de tendre vers une meilleure couverture territoriale de ce type d'hébergement.

Une quatrième intervention par l'Insee et le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) a présenté quelques éléments sur les évolutions à venir dans le système d'information sur le logement, concernant l'enquête Logement, Fideli / Filocom, SRCV et les DVF.

Une réédition de l'enquête Logement est programmée en 2020 et sera pilotée par le Sdes. Le périmètre sera plus restreint que par le passé (15 000 fiches adresses). Cette édition permettrait notamment de préparer le passage à la collecte multimode sur un échantillon plus important en 2023 et de prévoir ensuite une mise en œuvre régulière de l'opération.

Le Fichier démographique des logements et des individus (Fideli) remplacera Filocom dès 2018. Il se base sur les mêmes fichiers fiscaux, mais apporte des informations supplémentaires, notamment sur la situation des individus un an auparavant. La disparition de la taxe d'habitation risque cependant d'entraîner des conséquences importantes.

La refonte de l'enquête SRCV se prépare pour 2020, avec une révision du questionnaire, un module européen triennal sur le logement, un indicateur de pauvreté en condition de vie.

Par ailleurs, les demandes de valeurs foncières (DVF) gérées par la Dgfi regroupent quant à elles l'ensemble des données sur le prix des transactions. La commission a été informée de la non programmation à ce jour d'une reconduction de l'enquête Sans domicile, les conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee ne le permettant pas.

Enfin, une présentation par l'Onpes de son très récent rapport « Mal-logement, Mal logés » (2017-2018) a complété la séance. L'exposé a été centré sur la partie du rapport traitant des situations marginales de logement et de mal-logement, ainsi que sur la partie examinant les processus et parcours critiques hors et vers le logement. L'exposé a notamment souligné la complexité des formes particulières d'habitat qui regroupent les habitats mobiles comme résidence principale et les abris de fortune, c'est-à-dire des types d'habitat situés à la frontière du logement de droit commun et de l'absence de logement. Il demeure aujourd'hui difficile d'estimer le nombre de personnes concernées par ces situations et contraintes économiquement et socialement, afin de mieux définir le périmètre du mal-logement.

Les débats qui ont suivi ces cinq présentations ont abouti au vote de **quatre avis par la commission**. Le premier constate les avancées dans la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail du Cnis sur le mal-logement (2011) et rappelle les points qui restent à améliorer. Le deuxième prend acte de la réédition de l'enquête Logement en 2020 par le SDES et encourage la réitération de l'opération à un rythme régulier. Un troisième avis souligne la forte demande de reconduire l'enquête Sans-domicile, référence unique sur le sujet. Le quatrième avis, quant à lui, recommande la nécessaire harmonisation des indicateurs de logement avec ceux préconisés dans la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable, notamment dans une perspective d'ouverture internationale.

Trois projets d'enquêtes ont été soumis à un avis d'opportunité : le projet de reconduite de l'enquête Logement par le SDES ; le renouvellement de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2) par le Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) du ministère de l'Intérieur ; et le module secondaire 2019 de l'enquête SRCV portant sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux par l'Insee.

Les trois projets ont obtenu un avis favorable.

Une demande d'accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951, a été formulée par le SDES pour l'obtention de données sur les loyers détenues par l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne. L'objectif est d'obtenir des informations sur les loyers, le logement correspondant ou encore le propriétaire, à des fins d'études, notamment sur le rendement locatif des logements dans le contexte de développement de plateformes telles qu'Airbnb. Un avis favorable a été émis.